

1. Date limite

- 1.1. La date limite de reception des inscriptions pour la participation à la XX Automobilia c'est le **31 Mars 2012**.
- 1.2. C'est absolument indispensable l'enregistrement en avance avec le payment selon l'indiqué dans le Bulletin d'Enregistrement.
- 1.3. L'enregistrement seulement sera considéré valide après le respectif payment au moment d'apresentation à l'Organization aussi comme la signature du exposeur comme validation de la connaissance du present règlement.
- 1.4. La date limite des inscriptions pourra être anticipé em cas de épuisement d'espaces.
- 1.5. En cas de lotation épuisée, les inscriptions postérieures serão considerées dans une liste de'atente cronologique pour date de reception
- 1.6. Toutes les inscriptions considerées à la XX Automobilia seront confirmées par courrier.
- 1.7. Après la date limite d'acceptance des incriptions, il n'aura pas droit de remboursement en cas de désistence de participation

2. Horaires

- 2.1. L'horaire de fonctionnement au publique de la XX Automobilia c'est des 15 heures jusqu'au 21 heures pour le vendredi, le 18 ; des10 heures jusqu'aux 21 heures pour le samedi, le 19 ; et des 10 heures jusqu'aux 20 heures pour le dimanche, le 20.
- 2.2. L'horaire de fonctionnement sera en continuo
- 2.3. Les modules peuvent être montés depuis les 14 heures du 16 Mai (mercredi)
- 2.4. Les voitures des exposeurs ne pourront pas entrer dedans les pavillons a partir des 9 heures de vendredi, le 18. A partir de cette heure, les portes laterales des pavillons devront être utilisées.
- 2.5. Tous les modules devront être montées et complets jusq'aux 12 heures du 18 Mai (vendredi).
- 2.6. C'est permis le déchargement de materiel des exposeurs au samedi, le 21, et dimanche, le 22, entre les 8:00 et les 9:00 heures, mas les voitures ne peuvent pas entrer dedans les pavillons ni rester dans l'aire de l'exposition après les 9:00 heures.
- 2.7. Les modules seulement pourront être démontés après les 20 heures de dimanche, le 20, mais les voitures des exposeurs seulement peuvent entrer dans les pavillons après les 20:30 heures.
- 2.8. Tous les composants des modules devront être démontés et apportés le plus tard, à la fin de la journée du 22 Mai (mardi).

3. L'utilisation des espaces

- 3.1. L'édition de 2012 de l'Automobilia aura les suivantes espaces d'activité: deux pavillons pour ventes de materiel et motos; un troisième espace interieure pour exposeurs professionnels de voitures anciennes, pour les stands de Clubs et expositions de l'Organization; deux espaces extérieurs réservés aus exposeurs particuliers de voitures anciennes et de matériel.
- 3.2. Tous les corridors, intérieurs et extérieurs, ne peuvent pas être occupées par des marchandises ou vehicules.
- 3.3. L'Automobilia c'est un événement dediquée à la thématique du vehicule ancien, raison pour laquelle l'Organization se reserve le droit de permission d'exhibicion d'autres thèmes de diferentes contenus.
- 3.4. Il faut que les véhicules en exposition ou à vendre ont une âge supérieure a 30 ans. Les exceptions pourront être considerées auparavant par l'Organization au moment de l'enregistrement.
- 3.5. Tous les portes laterales des pavillons devront se maintenir libres pendant tout l'événement.
- 3.6. C'est reservée le droit de participation de Exposeurs, Institutions et Clubs à la XX Automobilia.

4. Accesos et parkings

- 4.1. L'utilisation des livre accesos par les exposeurs inscrits, est obligatoire dans les espaces de l'Automobilia et selon les critères de l'Organization.
- 4.2. Le número de livres accesos disponibilizadas aux Exposeurs sera selon le sollicitée au Bulletin d'Enregistrement et en accord avec les critères de la table suivante:

1 a 2 espaces intérieures	2 livre accesos
3 a 6 espaces intérieures	4 livre accesos
Plus de 6 espaces intérieures	6 livre accesos
Livre accesos additionnels et Livre Accesos pour les Modules Extérieurs auront un prix unitaire de 10,00 €	
Note: C'est obligatoire l'achatement des livre accesos pour les Exposeurs dès Modules Exteriores	

- 4.3. L'Automobilia a un parking intérieur avec des espaces dediquées pour les voitures des exposeurs et les voitures classiques des visiteurs.
- 4.4. Les voitures et remorques des exposeurs pourront être parquées dans les espaces reservées pour ces effets, selon le sollicitée par l'exposeur au Bulletin d'Enregistrement et selon le suivant critère :

1 a 3 espaces intérieurs	1 parking gratuit
4 ou plus espaces intérieurs	2 parkings gratuits
Chaque parking additional aura un prix unitaire de 10,00 €	

- 4.5. Les voitures qui utilisent le parking des exposeurs, doivent placer la respectif autorisation d'utilisation bien visible

5. Membres du CAAA

- 5.1. Les membres du CAAA avec les cotizaciones actualizadas auront une déduction de tarif de 25%
- 5.2. Les membres du CAAA beneficien d'entrée gratuite dans la XX Automobilia avec la présentation de sa carte de membre actualisée pour 2012.

6. Sécurité

- 6.1. Depuis le matin de vendredi, le 18 Mai, l'espace de la XX Automobilia possede de la securité permanente aux modules et marchandises, jusq'aux respectives démontages, (21 Mai, lundi).

7. Equipement de Support

- 7.1. L'Organization peut louer des tables d'exposition aux participants. Les intéressés le doivent signaler dans le Bulletin d'Enregistrement. Ces tables seront delivrées au l'exposeur après check-in au Secretariat
- 7.2. C'est obligatoire la dévolution des tables d'exposition louées pour l'effect auprès le Secretariat
- 7.3. Il est possible de fournir de l'énergie électrique aux participants. Les intéressés le doivent signaler dans le Bulletin d'Enregistrement.
- 7.4. Il existera un service de Secretariat permanent.

8. Restauration

- 8.1. Le Parque das Feiras e Exposições de Aveiro possède un restaurant annexe à la XX Automobilia aussi que d'autres places pour l'alimentation.

9. Observations

- 9.1. L'éventuel sauvegarde de possessions et personnes (exposeurs et visitants) pendant la realization de l'Automobilia et dans ses espaces, en ce qui concerne la subscription de assurances, c'est toujours de la responsabilité de l'interesse.
- 9.2. Tous les situations omises du present Règlement aussi que des eventuelles réclamations, devront être comuniquées directement à la Organization de l'Automobilia au Secretariat, pendant la réalisation de l'événement.
- 9.3. L'Organization de l'Automobilia se réserve le droit de cancelar l'événement en raison de force majeure jusq'à 8 jours auparavant de la date de ouverture au public, avec le droit de remboursement de tous les paiements ayant été effectués jusq'à la date de cancellation.